



Parc national
des Cévennes

DECISION n° 2019 /0577 du 6 décembre 2019

Le Directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu les articles R331-23 et R331-24 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°20170024 du 25 janvier 2017 par laquelle le conseil d'administration a délégué à la directrice sa compétence en matière de politique tarifaire de l'établissement,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le titre de recettes n° 2019 000 236 doit être réduit de la somme de 80,00€, et passera donc au montant de :

240,00€ - 80,00€ = 160,00€

Ci-joint certificat administratif en date du 5 décembre 2019, signé par la régisseuse de recettes, détaillant le motif de cette réduction.

La Directrice,

Anne Legie

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement dans les trois mois suivant son intervention.



Parc national
des Cévennes

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussignée Chantal BLECON, régisseuse de recettes de l'établissement public du Parc national des Cévennes, certifie que le titre 2019 000 236 doit être réduit de 80,00 €.

Il s'agit du loyer de décembre 2019 de Monsieur Guillaume Marchand, pour le logement situé

Le titre a été émis pour une location de deux mois entiers, soit deux fois 120,00€ = 240,00€.

Mais Monsieur Guillaume Marchand quitte le logement de manière anticipée, le 11 décembre 2019.

Il sera donc hébergé pendant une durée correspond au tiers de la durée initialement prévue.

Le montant à payer s'élèvera donc à : $120,00\text{€} / 3 = 40,00\text{€}$

Par conséquent, le titre doit être réduit de : $120,00\text{€} - 40,00\text{€} = 80,00\text{€}$.

Fait à Florac, le 5 décembre 2019

Chantal Blécon, régisseuse de recettes de l'EP PNC



Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières
Tél. : 33 (0)4 66 49 53 00 • Fax : 33 (0)4 66 49 53 02
www.cevennes-parc-national.fr • info@cevennes-parc-national.fr